

# COM(2026) 139 FINAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 juin 2026

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 juin 2026

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations entre l'Union européenne, d'une part, et la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein, d'autre part, sur des protocoles complétant leurs accords respectifs relatifs aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans ces pays, afin d'y inclure les règles applicables à la participation de ces pays au mécanisme de solidarité institué par le règlement (UE) 2024/1351**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*